

*Date de dépôt: 9 juin 2008*

*Messagerie*

**Réponse du Conseil d'Etat**  
**à l'interpellation urgente écrite de M. Thierry Cerutti : EUROfoot**  
**et TV sur les terrasses : pas d'exclus de la fête**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 22 mai 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Il a été porté à ma connaissance les faits suivants:*

*Des cafetiers-restaurateurs du quartier de Plainpalais auraient été informés par le Service des autorisations et patentes qu'ils ont l'interdiction de placer des téléviseurs à l'extérieur des établissements et sur les terrasses pendant l'EUROfoot, alors même que le vœu exprimé du Conseil d'Etat est que Genève fasse la fête !*

*Cette interdiction semble d'autant plus étrange que, dans le même temps, les grands groupes brasseurs seront présents sur la plaine de Plainpalais, où auront lieu les retransmissions des matches sur grand écran, et, sur un espace public, rappelons-le.*

*Il est évident que les petits cafetiers-restaurateurs, dont la clientèle est formée d'habités locaux, ne feront pas de concurrence à cette manifestation géante, qui aura pour vocation principale d'accueillir des chalands venus de toute la Suisse et de l'étranger.*

*En agissant de la sorte, les autorités, non seulement font le jeu d'intérêts mercantiles de sociétés basées à l'étranger, mais encore privent les clients du cru de participer à cette grande fête dans un cadre qui est le leur, celui du bistrot du coin.*

*Cette situation a fait naître, parmi nos concitoyens, l'impression que les autorités sont du côté des gros sous au détriment des petits commerçants locaux qui n'ont, par définition, pas les mêmes moyens. Nous sommes face à une forme de cartellisation des intérêts, et cela n'est pas sain.*

*A fortiori, après tous les scandales qui ont ébranlé le monde du football et ses sources de financement.*

*Genève et le Conseil d'Etat, en accueillant l'équipe nationale suisse et en faisant partie des villes hôtes a reconnu l'importance exceptionnelle de cette manifestation. Un événement de cette magnitude doit être un moyen de rassembler autour de la fête, et non de diviser à cause d'intérêts financiers. Cela en dépit du fait qu'il existe, dans cette enceinte même, des élus qui ont des intérêts financiers dans cette manifestation.*

*Le devoir des autorités n'est pas d'assurer la réussite financière des méga entreprises, mais de s'assurer que le succès populaire ne laissera pas au bord du chemin nos propres commerçants.*

*A ce titre, les gouvernants ne doivent exclure personne tout en tenant compte des prescriptions en vigueur, afin de ne pas causer de nuisances supplémentaires au voisinage.*

*Dans le cas précis, vu l'importance de l'Euro-foot 2008, il semble normal et équitable de lever ces interdictions pour que chacun puisse célébrer cette grande fête du foot.*

*Alors qu'à notre époque on peut voir des émissions de télévision - et donc des matches de football - sur un téléphone portable, les prescriptions interdisant de placer des télévisions sur les terrasses de café sont manifestement désuètes et inadaptées. En réalité, ces interdictions cachent mal les vrais intérêts qu'elles protègent : les grands groupes limonadiers du monde.*

**Ma question au Conseil d'Etat est la suivante:**

***Vu l'importance de l'Euro-Foot à Genève, vu sa qualité de ville hôte et d'organisateur, ne peut-on pas ouvrir la fête à tous et laisser aux cafetiers-restaurateurs la liberté de placer des télévisions à l'extérieur, uniquement pendant les matches, afin que la victoire suisse - il faut y croire - soit partagée par tous?***

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Il convient de rappeler d'emblée que la gestion des terrasses situées sur son domaine public est placée sous l'autorité et la responsabilité de la Ville de Genève. Or, la Ville de Genève a choisi de ne pas autoriser l'installation d'écrans sur les terrasses, dès lors qu'a été organisée la Fan Zone sur la plaine de Plainpalais, équipée de deux écrans géants de 60 m<sup>2</sup>, ouverte gratuitement à tous.

Cette décision se justifie pour des raisons de sécurité évidentes, la police craignant notamment le risque de gêne sur la chaussée que pourrait provoquer un afflux de personnes absorbées par la retransmission d'un match sur une terrasse. De tels attroupements obligerait les piétons, les personnes avec poussettes et les personnes à mobilité réduite à se frayer un passage à travers la foule ou même à devoir passer sur la route, ce qui ne serait pas admissible du point de vue de la sécurité routière.

Par ailleurs, la mesure prise vise également à restreindre les nuisances sonores et à assurer ainsi le respect de la tranquillité publique.

Le Conseil d'Etat invite par conséquent l'auteur de l'interpellation à s'adresser à la Ville de Genève pour obtenir les renseignements qu'il désire.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Laurent Moutinot